# Comment fonctionne le système de prépaiement du compteur communicant ?

## Notre réponse

Avec un compteur communicant en mode prépaiement, vous **prépayez** votre énergie.

Au lieu de recevoir des factures d'acompte tous les mois, vous **rechargez** votre compteur pour un **certain montant**. Vous pouvez ensuite **consommer** de l'électricité ou du gaz en fonction du montant rechargé.

Vous pouvez recharger votre compteur de gaz ou d'électricité via **internet** ou dans un **point de rechargement**.
*Pour plus d'informations, voyez notre rubrique Le rechargement du compteur communicant en mode prépaiement.*

*Pour plus d'informations sur la facturation avec le mode prépaiement, voyez notre rubrique Les factures avec le compteur communicant en mode prépaiement.*

*Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur communicant en mode prépaiement dans les brochures d'Ores et de Resa, disponibles dans l'onglet documents utiles.*

## Références légales

## Documents type

Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement gaz naturel – éditée par ORES – février 2022
Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement électricité – éditée par ORES – février 2022
Brochure : Compteur communicant et Prépaiement, manuel d'utilisation - édité par RESA - 2022

Date de mise à jour: Dimanche 08/03/26